



novembre 2022

Mémo rendez-vous avec mon parlementaire

Abrogation de l'article 49 et au retour au régime déclaratif

1. Contact en personne

2. Ou par courrier

Adressez-lui un courrier synthétique

3. Votre action

Votre expérience personnelle

Les réalités du terrain

Demandez un positionnement et faites remonter les infos au niveau national

[Dans ce lien](#), la liste des parlementaires

1. Contact en personne

Associations, collectifs, parents, nous vous conseillons vivement de solliciter un rendez-vous en personne avec votre député. Les députés sont vos représentants locaux et sont à votre disposition pour vous rencontrer en circonscription, à leur permanence.

Nous vous invitons à laisser le soin aux associations et collectifs locaux de contacter/rencontrer les sénateurs.

2. Ou par courrier

Adressez-lui un courrier synthétique :

- Allez à l'essentiel : restez sous le format d'une page A4 ;
- Plus ils sont sollicités sur un même sujet, plus ils s'interrogent, mais ils détestent recevoir des courriers-types : évitez le spam ;
- Finissez le courrier en laissant la discussion ouverte s'il souhaite vous contacter.



novembre 2022

3. Votre action

a) Votre expérience personnelle

- Vous pouvez expliquer ce que représente, pour vous, le projet d'IEF et ce qui vous y a amené, en insistant sur le caractère personnalisé de l'éducation de chaque enfant. Et, si c'est votre cas, sur les besoins ponctuels auxquels répond parfois l'IEF suite à une souffrance, un problème à l'école... ;
- Mentionnez votre inquiétude quant à la nouvelle loi.

b) Les réalités du terrain

- Parcourez le questionnaire [téléchargeable ICI](#) pour formuler vos questions (*remettez-le à votre parlementaire uniquement sur sa demande, le but est de lui fournir avant tout votre réalité personnelle /locale, pas de lui donner des documents standardisés émanant d'associations nationales sauf s'il a besoin d'un aide-mémoire à l'issue de la rencontre*) ;
- Remettez/envoyez-lui le flyer que nous mettons à votre disposition [sur la page AGIR](#) de notre site internet.

c) Demandez un positionnement

Demandez à votre élu, aux vues de la situation actuelle :

- d'alerter le ministère et de lui demander de prendre toutes les mesures politiques nécessaires pour pallier une application administrative qui se plaît à réécrire la loi ;
- de provoquer le changement de loi nécessaire à l'abrogation de l'article 49 et au retour au régime déclaratif.
- Complétez le tableau [disponible dans ce lien](#) afin de centraliser les données et de gagner ensemble en efficacité.

FÉLICIA poursuit sa mission d'information
des acteurs de la liberté de choix d'instruction sur leurs droits



www.federation-felicia.org